

Le bruit continu de proximité

en ville, exemple, un moteur électrique, peut rendre la vie misérable à certaines personnes sensibles au point de la rendre malade! ! La police ne peut émettre d'amende, donc nous réfère à l'inspecteur de la ville!

La réglementation parle alors de décibels sonores à ne pas dépasser! Peut être 50 db et elle accepte, dans certain cas, 60 dbm. La mesure est prise chez le plaignant et non à la source! C'est ici que le bât blesse. 55 db est le niveau d'une conversation normale entre deux personnes! Imaginé être obligé d'entendre ce niveau de conversation (moteur à titre d'exemple ici) 24 hrs par jour, ça ressemblerait à de la torture mentale!

Le bruit émit par notre respiration est d'environ 25 à 32 décibels,.

Alors imaginez un bruit continu de 55 dbm! Ma suggestion pour un meilleur contrôle du bruit à Montréal. Revoir la réglementation en vigueur, le prise du niveau sonore à la source, comme mon lave vaisselle qui émet tout ores. seulement 35 db de bruit, ceci pour un meilleur vivre ensemble ici. Voilà, le bruit en ville est une raison pour quitter la ville! Agissons pour garder notre monde ici!

Pierre Grégoire